



Communauté de Communes

Plateau
de **Lannemezan**

NESTE BARONNIES BAÏSES



RAPPORT D'ACTIVITES 2017





EDITO

Une nouvelle intercommunalité
pleine d'espoir et d'avenir

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan est devenue effective et regroupe 57 communes et près de 20 000 habitants. Notre intercommunalité est issue de la fusion de trois intercommunalités qui avaient chacune leur mode d'organisation et leur orientation stratégique.

Le premier mot qui me vient à l'esprit quand j'évoque l'intercommunalité est ambition.

Ambition car notre intercommunalité recèle des atouts qui ne demandent qu'à être valorisés: je pense notamment à notre cadre de vie, notre environnement, nos ressources naturelles, nos potentialités économiques, nos sites touristiques ou nos produits locaux.

Ambition également car il n'y a rien de pire que de devoir subir des situations alors que nous sommes en position de faire des choix qui peuvent impacter le quotidien et l'avenir des habitants du territoire. L'avenir ne se prédit pas, il s'invente et se construit !

Le travail qui a été entrepris depuis le début de l'année a été intense et difficile pour nous tous. Nous avons tous conscience du calendrier qui nous a été imposé pour prendre des décisions délicates. En accord avec vous tous, et avec le soutien des vice-présidents qui m'entourent, nous avons fait le choix de mener un travail collectif à travers la mise en place des commissions de travail, de l'assemblée des maires ou du comité de pilotage. Les nombreuses réunions qui se sont tenues depuis le début de l'année n'ont pas été vaines car elles ont permis à des élus qui se connaissaient peu de se découvrir, de s'approprier de nouvelles problématiques et de faire des propositions pour dessiner ce que sera notre intercommunalité demain.

Il nous faudra prendre des décisions importantes, dans des domaines aussi stratégiques que l'eau et l'assainissement, l'aménagement du territoire, le tourisme, les infrastructures, les services aux communes, la solidarité ou l'économie. Nous devons les prendre avec le souci permanent d'équité, conscients des mutations et des contraintes budgétaires sans cesse accrues qui nous attendent.

Vous découvrirez à la lecture de ce rapport tout le travail entrepris depuis le début de l'année avec les services dont je tiens à saluer l'implication et le dévouement. L'exercice 2017 a beau être un exercice de transition, de nombreux dossiers ont été traités par l'intercommunalité. De nombreux autres ne demandent qu'à être abordés et je sais pouvoir compter sur votre engagement pour les mener à bien. Bonne lecture.

Bernard PLANO

Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan.



Siège social :

1 place de la République
65300 LANNEMEZAN

SOMMAIRE

Nous connaître : 3

Attractivité : 16

Aménagement : 26

Services aux communes: 31

Action sociale : 34

Directeur de publication :

Bernard Plano

Contenu rédactionnel : CCPL

Impression : Côté Numérique

Crédits photos : CCPL, OT Cœur des Pyrénées, Mairie de Galan, Mairie de Lannemezan, Mécamont, Deny Lacroix, Raymond Springinsfeld, Via communication.

Edition Décembre 2017

Bulletin édité à 500 exemplaires.



NOUS CONNAITRE



Le fonctionnement

1 BUREAU - 1 CONSEIL de COMMUNAUTE - DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Bureau

Il est élu par le Conseil de Communauté et composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 4 conseillers communautaires délégués.



Réunion
1 fois par mois

Le Conseil de Communauté

Il est composé de 82 membres titulaires et 54 membres suppléants issus des Conseils Municipaux des 57 communes de la Communauté de Communes.



Réunion
1 fois par trimestre
au minimum

Le Comité de Pilotage

Il est composé de 30 membres issus du Bureau et des rapporteurs des commissions.
Il s'est réuni 2 fois depuis le début de l'année.

Les Commissions et Référents Thématiques

10 commissions (avec Vice-Présidents par commission et 1 Rapporteur) qui se réunissent régulièrement.

Des référents projets ont été désignés

Les Commissions Territoriales et Participatives

L'Assemblée des Maires a été réunie une fois depuis le début de l'année.

Des sessions de discussion et de dialogue ouvertes aux maires et délégués communautaires ont été mises en place pour plus de concertation et d'information.



Le Bureau



Bernard PLANO
Président

Il se compose du **président** (exécutif) ,
de **15 vice-présidents**
et de **4 autres membres**.



Henri FORGUES
1er vice-président

Suppléance du président, Relations institutionnelles et politiques transfrontalières



François DABEZIES
2ème vice-président

Finances, environnement, aménagement et infrastructures



Fabienne ROYO
3ème vice-présidente

Exploitation des sites touristiques et politique du thermalisme



Alain PIASER
4ème vice-président

Attractivité et développement du territoire



Jean-Paul COMPAGNET
5ème vice-président

Services aux communes et patrimoine communautaire



Michel SICARD
6ème vice-président

Préservation et protection de l'environnement, GEMAPI



Alain DUCASSE
7ème vice-président

Développement durable, politiques énergétiques, SPANC



Joëlle ABADIE
8ème vice-présidente

Politiques de mobilité communautaire



Catherine CORREGE
9ème vice-présidente

Aménagement du territoire et équipements structurants



Roger LACOME
10ème vice-président

Gestion opérationnelle du patrimoine et affaires rurales



Monique MARTIN
11ème vice-présidente

Affaires agricoles



Laurent LAGES
12ème vice-président

Prospective territoriale en matière de santé



Elisabeth DUCUING
13ème vice-présidente

Promotion et développement du tourisme et office de tourisme



Suzanne SIMOIS
14ème vice-présidente

Solidarité et cohésion sociale



Jean-Claude CLARENS
15ème vice-président

Habitat et cadre de vie



Nathalie SALCUNI

Services publics territoriaux



Joël DEVAUD

Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage



Bruno FOURCADE

Vie associative



Jean-Pierre CABOS

Communication et Affaires juridiques

Le Bureau et le Conseil de Communauté

Info. Depuis le 1er janvier 2017, le Bureau s'est réuni 10 fois .

L'Assemblée des maires est une instance d'information des maires des communes membres. Elle s'est réunie une fois, au cours du 1er semestre 2017.

Le conseil de communauté est l'organe délibérant. Il s'est réuni huit fois depuis le début de l'année. Ce sont plus de 230 délibérations qui ont été adoptées depuis le début de l'année.

PRINCIPALES DECISIONS D'ORDRE ADMINISTRATIVES

Election du président,

Election des vice-présidents,

Délégations au président et au bureau,

Création de commissions thématiques et désignation des représentants,

Programmes voirie/incendie/éclairage public et électrification rurale,

Création des régies,

Désignation aux organismes extérieurs,

Demandes de subventions,

Vote des comptes administratifs et des budgets,

Affectation des résultats,

Délibérations relatives à la grille des emplois et à l'harmonisation RH,

Vote des taux avec option du lissage, et de la TEOM,

Fixation composition CT et CHSCT,

Marchés publics de voirie et de fauchage, site internet, programmes TEPCV,

Fixation d'un règlement intérieur,

Débat sur le PADD sur le PLUI et reprise des cartes communales en cours,

Reconduction marchés publics (transport à la demande, gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage...),

PV de transfert de locaux d'office de tourisme et de zones d'activités,

Répartition du FPIC,

Statuts de la communauté de communes avec les intérêts communautaires.

10 Commissions Thématiques

Rôle consultatif

Les commissions émettent un avis consultatif sur les matières et sujets qui relèvent de leurs champs d'action, avant que le bureau ou le conseil de communauté ne délibère

Force de Proposition

Les commissions organisent et structurent les projets en fonction des orientations souhaitées et en lien avec le territoire et ses acteurs

Instance participative

Les commissions participent à la construction d'un projet de territoire en lien avec d'autres commissions si nécessaire

10 commissions thématiques constituées chacune de 12 membres

COMMISSION FINANCES
Henri FORGUES
Joëlle ABADIE
Roger LACOME
Bruno FOURCADE
Maurice LOUDET
Francis ESCUDE
Christiane ROTGE
Céline CASSAGNEAU (Rapporteure)
Gisèle ROUILLON
Alain PIASER
Nathalie SALCUNI
François DABEZIES (VP)

COMMISSION ENVIRONNEMENT
Hervé CARRERE
Rose Marie COLOMES
Charles RODRIGUES (rapporteur)
Suzanne SIMOIS
Jean-Pierre DUTHU
Michel SICARD (VP)
Monique KATZ
Jean Pierre BAZERQUE
Stéphanie LAGLEIZE
Zoulikha CHEBBAH
Jean-Marc DUPOUY
Jean-Manuel CAMACHO

COMMISSION DEV ECONOMIQUE
Bernard PRIEUR
André DUPOUTS
Patrick DARRE
Loïg LE RUN
Albert BEGUE
Philippe SOLAZ
Céline CASSAGNEAU
Pascal LACHAUD
Jean-Claude CLARENS
Pierre DUMAINE (Rapporteur)
Alain MAILLE
Alain PIASER (VP)

COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EXPLOITATIONS ASSOCIEES
Roger LACOME
Michel PUECH
Rose Marie COLOMES
Gilbert FOURCADE
Albert BEGUE
Jean Louis FOGGIATO
Catherine CORREGE
Jean Paul LARAN
André QUINON (Rapporteur)
Joël DEVAUD
Jacques LAUREYS
François DABEZIES (VP)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Eric DOUTRIAUX
Jean Marie VIGNES
Loïg LE RUN
Elie FOURCADE
Fabienne ROYO
Olivier CLEMENT BOLLEE
Céline CASSAGNEAU
Catherine CORREGE (VP)
Alain DASSAIN (Rapporteur)
Pierre DUMAINE
Pascal AUDIC
Laurent LAGES (VP)

AFFAIRES AGRICOLES ET VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX
Jean Marie VIGNES
Bernard PRIEUR (Rapporteur)
Bruno FOURCADE
Jean Marc BEGUE
Pascal LACHAUD
Jean Marie DUTHU
Joëlle VIGNEAUX
Valérie DUPLAN
Stéphanie NOGUES
Emmanuelle URVOY
Claude GAYE
Monique MARTIN (VP)

COMMISSION TOURISME	COMMISSION SERVICE AUX COMMUNES	COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET POLITIQUE ENERGÉTIQUE
André DUPOUTS	Charles RODRIGUES	Hervé CARRERE
Henri FORGUES	Régine SARRAT (Rapporteur)	Michel PUECH
Gilbert FOURCADE	Jean Paul COMPAGNET (VP)	Eric DOUTRIAUX
Daniel LERBEY	Maurice CABARROU	Jean Marc BEGUE
Maurice LOUDET (Rapporteur)	Jean Paul LARAN	Michel SICARD
Elisabeth DUCUING (VP)	Elisabeth DUCUING	Olivier CLEMENT BOLLEE (Rapporteur)
Fabienne ROYO (VP)	Joëlle VIGNEAUX	Monique KATZ
Jean-Marie DUTHU	Valérie DUPLAN	Philippe SOLAZ
Jean BRILLOUET	Joël DEVAUD	Jean Pierre CABOS
Isabelle ORTE	Guy RAYNAL	Didier FAVARO
Alain DASSAIN	André RECURT	Madeleine SERIS
Dominique DEMIMUID	Jean Claude CLARENS	Alain DUCASSE (VP)

COMMISSION ACTION SOCIALE
Régine SARRAT
Suzanne SIMOIS (VP)
Jean-Paul COMPAGNET
Joëlle ABADIE (VP)
Jean Louis FOGGIATO
Monique KATZ
Christiane ROTGE
Valérie DUPLAN
Françoise PIQUE (rapporteure)
Jean Marie DA BENTA
Nicole MARQUIE
Elisa PANOFRE

Info.

Plus de 40 réunions de commissions ont eu lieu depuis le début de l'année.

Deux comités de pilotage ont réuni les membres du bureau et les rapporteurs pour faire le point sur tous les dossiers traités par les commissions et évoquer les futurs dossiers.

Les Missions

2017 : un exercice de transition

En 2017, la communauté de communes issue de la fusion de trois communautés de communes a repris les compétences et les services dans les périmètres préexistants. La nouvelle communauté devra finaliser les compétences facultatives avant fin 2018. La modification des statuts présentée aux communes membres pour adapter les statuts existants à la fin de l'année est la suivante:

Compétences obligatoires

I. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

II. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

III. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Cette compétence comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement, soit :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

IV. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

V. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

VI – Eau et assainissement en 2020.

Compétences optionnelles

I. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Protection et mise en valeur du site de la tourbière de Clarens, mise en place et animation des démarches Natura 2000 et agenda 21, réalisation d'un plan climat air énergie territorial, actions collectives pour favoriser les déplacements durables.

II. Politique du logement et du cadre de vie

Réalisations d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

III. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs propriété de la communauté de communes (stade de rugby du moulin des Baronnie à Sarlabous).

IV. Action sociale d'intérêt communautaire

Création, entretien et gestion de la Marpa des Baronnie et gestion de la résidence la Marotte de Tilhouse.

Compétences facultatives

- ◆ **Aménagement, entretien et gestion de l'Espace Préhistoire de Labastide,**
- ◆ **Aménagement, entretien et gestion du Gouffre d'Esparros,**
- ◆ **Aménagement, entretien et gestion des équipements situés au Moulin des Baronnie à Sarlabous :**
 - * Gîte,
 - * Aire naturelle de camping,
 - * Boutique de produits du terroir,
 - * Aire de pique-nique et de loisirs,
 - * Salle évènementielle et salle d'exposition.
- ◆ **Aménagement, entretien et gestion de logements propriété de l'intercommunalité,**
- ◆ **Entretien des abris fortifiés de Lortet,**
- ◆ **Service public d'assainissement non collectif,**
- ◆ **Incendie et secours :** prise en charge des cotisations SDIS, création et entretien des bornes incendie, réserves et tout équipement en matière de sécurité incendie, actions en faveur de la sécurité incendie et des secours sur le territoire,
- ◆ **Sentiers de randonnée à vocation intercommunale,** faisant l'objet d'une convention avec la commune et/ou les propriétaires privés.

La communauté de communes exercera les compétences facultatives suivantes issues des anciennes communautés de communes jusqu'au 31 décembre 2018 sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses :

- ◆ **Electrification :**
Gestion, entretien et renforcement des réseaux,
Création de nouveaux réseaux et entretien de réseaux existants.
- ◆ **Eclairage public :**
Création, gestion et entretien des réseaux,
Eclairage public économe,
RICE (réserve internationale de ciel étoilé)

Habilitations statutaires

- ◆ **Transport :**
La communauté de communes est habilitée à conventionner avec l'autorité organisatrice en matière de transport scolaire et de transport à la demande,
- ◆ **Services aux communes :**
La communauté de communes et ses communes membres sont habilitées à mettre en place des services communs par conventions (services administratifs et techniques aux communes, achats groupés...).

Les services de la COMMUNAUTE de COMMUNES



Info.

64 agents au sein de la CCPL au 1er janvier 2017.

10 agents au sein du CIAS.

Sous l'autorité du Président, l'administration intercommunale est composée de plusieurs niveaux directionnels:

- Une direction générale, composée du directeur des services et de la directrice adjointe,
- Des pôles d'activités fonctionnels et opérationnels, correspondant aux compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la communauté de communes,
- Des services constitutifs de ces pôles avec des chefs de service à leur tête,
- Des services à compétences transversales rattachés à la direction générale

Service administration générale

6 agents *

Service tourisme

14 agents *

Service administratif aux communes

14 agents *

Service technique aux communes

25 agents *

Service développement

3,5 agents *

SPANC

1,5 agent *

Service cohésion sociale

10 agents *

* Chiffres au 1er janvier 2017

A NOTER : Les effectifs au 01/01/2017 de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan dépassant les 50 agents, un comité technique et un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été mis en place. Ces deux assemblées sont constituées d'un collège de représentants de la collectivité et d'un collège de représentants du personnel.

Après consultation des organisations syndicales, l'assemblée délibérante a fixé à 3 le nombre de représentants titulaires et suppléants aux deux instances. Les membres ont été élus ou nommés courant de l'année. Le CT et le CHSCT ont été mis en place le 22 septembre 2017. Lors de la réunion du CT, l'organigramme des services a été approuvé.

CT Comité Technique

CHSCT Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

REPRESENTANTS DU CT

Collège des représentants personnel		Collège des représentants collectivité	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
BONNET Alexandre	AMIEL Cécile	PLANO Bernard	PIASER Alain
DELAPORTE-SERRES Delphine	CAZENTRE Carole	FORGUES Henri	ABADIE Joëlle
DESSACS Geneviève	PAILHE Carole	RECURT André	PANOFRE Elisa

REPRESENTANTS DU CHSCT

Collège des représentants personnel		Collège des représentants collectivité	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
BONNET Alexandre	AMIEL Cécile	PLANO Bernard	PIASER Alain
DELAPORTE-SERRES Delphine	CAZENTRE Carole	FORGUES Henri	DA BENTA Jean-Marie
LONCAN-COLOMES Sylvie	SAUBESTRE Sylvie	DUPLAN Valérie	LACHAUD Pascal

Le CT est consulté pour avis sur les thèmes suivants :

- Organisation et fonctionnement des services,
- Évolution des administrations ayant un impact sur les personnels,
- Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- Grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle,
- Sujet d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail,
- Aide à la protection sociale complémentaire lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution a ses agents,
- Action sociale.

Principales missions du CHSCT :

- Contribuer à la préservation de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail,
- Promouvoir la prévention des risques professionnels.

Les Finances

La communauté de communes a voté son premier budget en 2017. A noter qu'outre son budget principal, la communauté de communes est dotée de budgets annexes : produits grottes et gouffre, transports, office de tourisme, Spanc et production d'eau potable.

Investissement 2017 :

1 667 808 euros

Réalisation d'un PLUI

Programmes TEPCV lancés par la CCB et la CCPLB

Programme de voirie 2017 de l'ex CCNB

Programmes éclairage public et électrification rurale ex CCPLB

Programme sécurité incendie ex CCB et CCPLB

Réalisation d'un site internet intercommunal

Aides à l'immobilier d'entreprise et zones d'activité intercommunale

Achats de matériels et d'engins (bus, véhicules et tondeuses)

Les dépenses de fonctionnement du budget principal



- Charges de gestion
- atténuation de produits
- écritures d'ordre
- virement section de fonctionnement
- charges financières
- charges de personnel
- autres charges de gestion courante

Info.

Produit fiscal de référence : 2 500 000 euros

Lissage des taux des quatre taxes locales sur une durée de 12 ans

Un budget primitif avec des dépenses et recettes de fonctionnement pour un **montant total de 7 448 847 euros** avec :

- ➔ des excédents antérieurs affectés pour 602 228 euros,
- ➔ Un virement prévisionnel à la section de fonctionnement de 501 448 €

Chiffres clés BP 2017	Fonctionnement	Investissement
Economie	159 837 €	30 000 €
Sécurité incendie	513 000 €	129 440 €
Éclairage public	314 000 €	380 310 €
Services	1 272 961 €	88 192 €
Tourisme	601 552 €	/
Déchets	2 295 000 €	/
Voirie	123 000 €	260 000 €



ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



Gestion des zones d'activités

Info.

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes est compétente de plein droit pour toutes les zones d'activités du territoire. A ce titre, elle en assure la création et les aménagements divers. Un état des lieux de zones d'activités est en cours pour mieux appréhender les politiques d'intervention à mettre en œuvre.



Gestion des zones d'activités

La CCPL est propriétaire de 20 hectares sur le CM10 situé à Lannemezan. Ce site a fait l'objet d'un classement en zone d'intérêt régional et une subvention de la Région Occitanie a été accordée pour l'aménagement de cette zone en décembre 2016. Diverses conventions ont pour l'heure été passées sur cette zone (Estera, Atomic Radio, SFR, Ambene...) en contrepartie de loyers pour la CCPL.

Pour permettre la réalisation des travaux de modernisation de la ligne Toulouse-Tarbes, SNCF Réseau a implanté une base de travaux sur le CM 10 et diverses conventions d'occupation ont été conclues avec la CCPL jusqu'en 2022.

La CCPL a engagé des travaux de sécurisation et achevé le chantier de fouilles archéologiques initié par l'ex CCPLB.

La SNCF a quant à elle réalisé un barreau routier pour l'accès à la base chantier.

La CCPL a également réalisé des travaux d'accessibilité et d'aménagement sur les zones à vocation intercommunale (ZI Peyrehitte).

Chiffres clés Base de Travaux du CM 10

- 1 nouvel accès routier réalisé par SNCF Réseau
- 15 km de voies créées au sein de la base
- 20 hectares aménagés par SNCF Réseau
- 21.5 M€ financés par SNCF Réseau
- 600 personnes travaillent sur le chantier

L'immobilier d'entreprise

La CCPL est propriétaire d'un bâtiment de 600 m² sur la commune de La Barthe de Neste afin de permettre l'accueil d'entreprises et favoriser leur développement. Une recherche d'entreprises est en cours avec l'aide de la Région Occitanie.



Actions de Développement Economique

Info. Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes est compétente de plein droit pour toutes les actions de développement économique et sur la politique locale du commerce d'intérêt communautaire.

Soutenir les initiatives locales

La CCPL a accordé une aide à l'immobilier d'entreprise à l'entreprise MECAMONT pour un montant de 49 800 €. Cette aide a pour objectif d'accompagner l'entreprise dans la création d'un banc de test de câbles urbains à haute performance, avec la perspective de création d'emplois.

La CCPL a également accordé une aide à l'association « Le Fil d'Ariane » pour l'aide au démarrage d'un atelier d'insertion professionnel en couture /broderie.



Faciliter les démarches

La CCPL a adhéré à l'association Initiatives Pyrénées afin de permettre aux porteurs de projets ou aux repreneurs de bénéficier de conseils personnalisés, d'être accompagnés dans le montage des plans de financement et de bénéficier de prêts d'honneur. Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà pu bénéficier de prêts d'honneur (Le vestiaire café, fromagerie à Tilhouse, JPC Granulés....).

La CCPL suit également plusieurs projets de création d'activités sur le territoire.



Accompagner les entreprises

Dans le cadre de la fermeture de l'antenne de Lannemezan de Bonna Sabla, une convention de revitalisation a été mise en œuvre.

Elle permettra de financer à hauteur de 71000€ des projets selon 3 axes d'intervention :

l'aide directe à l'emploi, le soutien à l'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire et l'aide à l'investissement matériel des TPE/PME.

Politique locale du commerce

La CCPL va déposer une candidature auprès du FISAC pour pouvoir mettre en place une opération de modernisation des pôles commerciaux, pour des financements sur les travaux d'accessibilité, la modernisation des façades, la communication, les démarches qualité, la fidélisation de la clientèle, l'amélioration offre commerciale...

L'attractivité économique du territoire

Info.

La communauté de communes s'inscrit dans les initiatives locales pour développer l'attractivité du territoire dans des domaines divers : agroalimentaire, valorisation des ressources naturelles, loisirs, tourisme....

Contrat de station de Capvern les Bains

La CCPL accompagne le plan station lancé par la commune de Capvern qui envisage un développement de la station thermale avec un multi partenariat d'acteurs.

Objectif : développement économique et touristique de la station thermale avec retombées sur le territoire communautaire.



Développement des tiers lieux

La CCPL a participé à une étude commanditée par le PETR du Pays des Nestes pour le développement de structures tiers lieux sur le territoire.

Les tiers-lieux, appelés aussi espaces de travail partagés et collaboratifs.

Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

La mise en réseau des acteurs

Elle s'est traduite sous différentes formes en 2017 : souhait de réactiver le club d'entreprises, forum de l'emploi, participation au service public de l'emploi de proximité, signature d'une convention cadre avec Pôle Emploi, mise en place d'un pass commun avec les acteurs touristiques du territoire (Pass Baronnies)....

En cours de réflexion pour la mise en place d'une stratégie économique d'ensemble:

- Modalités d'intervention économique et stratégies d'attrait des entreprises sur le territoire,
- Définition des axes de développement prioritaires,
- Opérations collectives de modernisation du commerce,
- Valorisation des circuits courts et des produits du terroir,
- Valorisation économique des ressources énergétiques,
- Stratégies sur les zones d'activité et le foncier destiné aux entreprises, la promotion numérique du territoire et l'accompagnement des porteurs de projets.

Actions de développement durable

Info. La communauté de communes travaille à développer des actions en faveur du développement durable du territoire : rénovation de l'éclairage public, économies d'énergie sur les bâtiments publics, valorisation des ressources naturelles, développement de mobilités alternatives....

Programme TEPCV

Plusieurs conventions TEPCV ont été signées avec le ministère de la transition écologique et solidaire (18 novembre 2015 (CCPLB), 16 mai 2016 (CCB), 20 mars 2017 (CCPL) et 5 mai 2017 (CCPL – éclairage public CCPLB)

Ces programmes comportent de nombreuses actions en faveur de la réduction des consommations d'éclairage public, des valorisations de sites naturels (aménagement des tourbières de Clarens), du développement de mobilités alternatives (réalisation d'une aire de covoiturage, achats de véhicules électriques), ou de la baisse de la consommation d'énergie sur les bâtiments publics (développement de chaudières bois, diagnostics et rénovations énergétiques, amélioration énergétique du moulin des Baronies)...



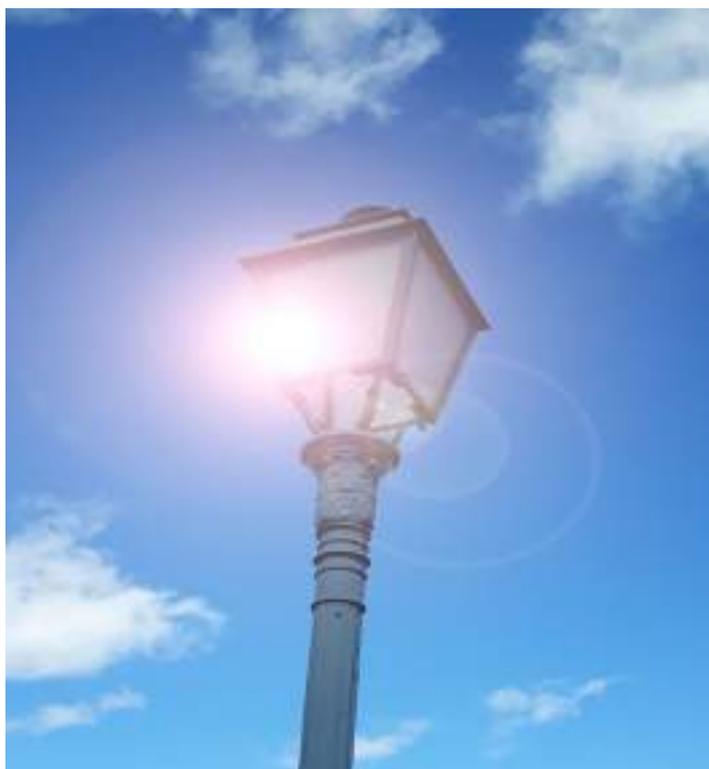
Valoriser les énergies renouvelables

Un agent de la communauté de communes intervient pour aider les communes à faire émerger des projets d'énergies renouvelables et créer une synergie autour de ces projets.

Un important travail a été réalisé autour des énergies photovoltaïques. De nombreuses contraintes réglementaires sont apparues mais des dossiers continuent d'être suivis car ils correspondent au plus près aux demandes des appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Des démarches ont également été entreprises sur le développement de la méthanisation et de la biomasse et des projets sont à l'étude.

Promouvoir le développement durable

La communauté de communes mène des actions de sensibilisation des scolaires au développement durable. Le projet est issu de l'Action N°B13 de l'Agenda 21 intercommunal de l'ex-CCPLB. C'est une action de sensibilisation auprès des jeunes enfants sur le temps scolaire.



Valorisation des ressources agricoles et forestières

Info.

A travers les travaux de la commission développement économique, développement durable et agricole, la CCPL a engagé une réflexion d'ensemble sur une meilleure valorisation territoriale de ses ressources agricoles et forestières.

Valorisation du bois

La communauté des communes travaille sur le développement économique de la filière bois, l'installation d'industriels sur le territoire et la sensibilisation au bois énergie.



Cette volonté s'illustre à travers divers projets (Bois d'Occitanie, implantation de chaudières bois...). Le territoire a en effet des atouts importants avec les gisements forestiers.

A noter que plusieurs sites de la CCPL sont équipés de chaudières bois.



Les projets agricoles

La commission agricole de la CCPL est sollicitée par des porteurs de projets agroforestiers, de maraichage, de production fromagère, d'élevage en agriculture bio....

La commission agricole travaille à un meilleur accompagnement des porteurs de projets et souhaite mettre en place un projet alimentaire de territoire, pour permettre un ancrage territorial de l'alimentation avec une dimension économique, environnementale, sociale, éducative, touristique... Un travail d'état des lieux du foncier disponible pour l'implantation en culture bio est à l'étude et une réflexion est lancée par la commission sur le sujet d'une agriculture de qualité qui s'insérerait dans le plan bio 2018-2020 voté sur la Région. D'autres projets d'animation et de valorisation des projets et produits agricoles sont en réflexion.



L'Office de Tourisme Communautaire

Un nouvel Office de Tourisme

La nouvelle Communauté de Communes dispose de la compétence création et gestion des Offices de Tourisme. Cette compétence exercée à compter du 1^{er} janvier 2017 a entraîné certaines évolutions au sein du territoire et des Offices de tourisme en place.

L'ensemble de ces structures a été rassemblé et la Communauté de Communes a créé l'Office de Tourisme Communautaire intitulé : Office de Tourisme Cœur des Pyrénées.



Il s'agit d'un établissement public sous la forme d'une régie à autonomie financière. Le siège administratif est à La Barthe de Neste.

Une nouvelle organisation

L'organisation des points d'information

La fusion des anciennes structures et la création du nouvel Office de Tourisme ont nécessité une organisation mise en place dès janvier 2017 :

- Adaptation du local d'accueil à Lannemezan (présentation documentation et informations, adaptation différents outils de travail communs, formation du personnel.
- Organisation des permanences et formation du personnel

Info. L'Office de Tourisme Communautaire est un établissement public regroupant 3

Bureaux d'Informations Touristiques (La Barthe de Neste, Capvern les Bains et Lannemezan) et 2 Relais d'Information (Mairie de Galan et Moulin des Baronnie).

Il est classé en 2eme catégorie.

L'organisation du personnel

Le personnel salarié des différentes structures existantes en 2016 a été repris par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan conformément à la loi Notre.

L'effectif est donc composé de 4 agents titulaires et 1 agent contractuel.



L'accueil et de l'information du public

Un effort particulier a été consenti sur Capvern les Bains compte tenu de l'activité thermale avec une ouverture 6 jours sur 7 en saison thermale et des prestations adaptées.

A La Barthe de Neste, le bureau est ouvert depuis juin avec une permanence du lundi au vendredi. L'Accueil est commun avec la Communauté de Communes.

A Lannemezan, l'accueil est assuré du mardi au samedi avec l'appui de collaborateurs bénévoles.



L'Office de Tourisme Communautaire

Info. 21 000 visiteurs par an accueillis en moyenne dans les trois Bureaux

d'Information Touristiques.

95 479 nuitées en 2015. (nuitée = 1 touriste/curiste passant 1 nuit sur le territoire.)

46 € Dépense moyenne d'un touriste par jour dans les Hautes Pyrénées

Mise en commun des ressources et outils de communication

Les différentes structures étant à des niveaux d'organisation différents, il a fallu harmoniser les pratiques et procéder au recensement et à la saisie des ressources touristiques sur les deux tiers du territoire afin de disposer d'une base de données homogène et d'une vision claire concernant l'offre touristique sur le territoire. Ce travail a permis d'intégrer entre autres, les hébergements dans la base de données Tourinsoft .

Edition de supports de Communication

L'Office de Tourisme édite et diffuse des outils de communication afin de promouvoir le territoire et l'activité des prestataires. En 2017 :
- le **Catalogue annuel des Hébergements « Guide de Vacances 2017 »** a été réalisé et a intégré l'ensemble du nouveau territoire et des prestataires ayant souhaité être promus.

- **Topoguide randonnées** : les topoguides existants ont été maintenus. De plus, l'Office de Tourisme participe aux éditions de supports de communication Pays des Nestes (réédition carte du Pays des Nestes 2017, plaquette famille..)



La commercialisation des séjours

L'Office de Tourisme a conventionné avec la Boutique de Hautes Pyrénées Tourisme Environnement afin de pouvoir organiser et commercialiser des séjours touristiques et thermaux. L'activité principale de la Centrale de Réservation est liée à la commercialisation de séjours thermaux (Séjour Minceur Vitale en particulier).

Le site internet

www.coeurdespyrenees.com

Ce site internet propose une offre générale mais aussi ciblée par familles de touristes ainsi que des entrées thématiques (rando, thermalisme...), les hébergements, les animations, les documents à télécharger (Guide hébergements, Guide pratique, Sentiers Randonnées...).

Une partie du site a été réadaptée au nouveau territoire (hébergements, actualités et agenda manifestations), le reste va suivre.

Les itinéraires de randonnées pédestres et VTT

La nouvelle communauté de communes propose une diversité de sentiers de randonnées, de la plaine à la montagne formant un important maillage composé de 46 sentiers randonnées pédestres et 10 sentiers de randonnées VTT. La plupart de ces sentiers sont inscrits au PDIPR. Une opération concernant le réaménagement et la création de sentiers de randonnées au sein de l'ancienne CCPLB est en cours : 8 sentiers ont été balisés et ouverts (des topoguides ont aussi été édités en complément et vont être réalisés).

Vers un plan tourisme

A l'initiative de la commission tourisme, un plan stratégique sera proposé pour adapter l'office de tourisme aux nouveaux enjeux et répondre aux attentes du public.

Ce plan portera sur :

- › **L'organisation de l'Offre Touristique**
- › **La qualification de l'Offre Touristique**
- › **L'adaptation de la promotion**

Il est proposé de porter un effort particulier sur le développement de nouveaux outils de communication numériques adaptés aux modes de communication et de consommation actuels (projets E-tourisme).

Les Sites Touristiques communautaires

La Communauté des Communes du Plateau de Lannemezan gère 3 sites touristiques.

Le Gouffre d'Esparros

Le Gouffre d'Esparros est un site naturel classé. Il est la propriété de la commune d'Esparros qui a signé une convention de gestion. C'est un site protégé prenant en compte le contrôle de différents facteurs climatologiques et le nombre de visites et visiteurs quotidiens.



La protection environnementale

En 2016, une opération de remplacement des appareils de mesures de la centrale environnementale a été engagée pour un coût de 15 000 € HT (opération importante pour la connaissance et la protection du site).

Ce seront donc de nouveaux appareillages plus performants qui vont être en place dès la fin de l'année 2017. L'opération est menée par le laboratoire géologique GE Conseil, chargé du suivi environnemental.

Une réflexion sur le bâtiment d'accueil

Dans le cadre d'une réflexion globale en terme de développement durable, la commission

Info.

40 000 visiteurs accueillis tous les ans dans les sites touristiques communautaires. Le 1 avril 2017, la chaîne TV Arte a diffusé un docu-fiction dont les scènes parmi les plus importantes (épilogue) ont été réalisées dans la Grotte Blanche de l'Espace Préhistoire de Labastide. (1 million de téléspectateurs)



<http://jacquesmitsch.tv/film/fils-de-neandertal/>

tourisme a proposé d'intégrer une réflexion concernant les possibilités d'économies d'énergie dans le bâtiment d'accueil, très énergivore car pensé à l'origine pour une ouverture saisonnière.



L'Espace Préhistoire de Labastide

L'Espace Préhistoire de Labastide est un parc d'interprétation préhistorique qui s'appuie sur l'important patrimoine archéologique de la Grotte préhistorique de Labastide, interdite au public pour des raisons de protection et de recherches archéologiques. Il est composé de différentes infrastructures touristiques et deux grottes.

Les grottes sont la propriété de la commune de Labastide qui a signé une convention de gestion.

Les Sites Touristiques communautaires

Des propositions pour augmenter l'attractivité du site de Labastide

Le site offre des potentialités en terme de valorisation de l'important patrimoine archéologique et de modernisation des équipements de la Grotte Blanche.

La commission tourisme s'efforce de trouver de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du site et augmenter le nombre de visiteurs.



Au cœur des Baronnies, la Communauté de Communes dispose d'une infrastructure d'accueil touristique multi-activités : le Moulin des Baronnies.

Le Gîte d'Etape du Moulin des Baronnies

Le Gîte d'Etape peut accueillir 21 personnes. Il dispose de 3 dortoirs, de 2 chambres et d'une cuisine équipée. Il est ouvert toute l'année.



Info. Le moulin des Baronnies à Sarlabous, dispose d'une Aire Naturelle de 22 emplacements, d'un gîte d'étape de 21 couchages, d'une salle de réception, d'une boutique de produits locaux et d'activités annexes (jeux enfants,...)

Le Camping du Moulin des Baronnies



Cette aire naturelle des Baronnies est composée de plusieurs pôles :

Il compte 22 emplacements de 300 m2 chacun. Il dispose de l'équipement nécessaire en terme de sanitaires et est ouvert du 1er mai au 31 octobre.

3 bungatoiles ou Prêts à Camper de 20 m2 avec terrasse en bois sous auvent et équipements de confort proposent une offre originale.

Les projets

Dans le cadre de l'opération TEPCV, un audit énergétique a été réalisé au niveau du Gîte d'Etape et a proposé des travaux d'améliorations (double vitrage, isolation murs et toits...) qui permettraient d'atteindre un niveau de performance énergétique requis. Une étude sera lancée pour l'implantation d'une chaufferie bois.

Toujours dans le cadre du TEPCV, deux vélos électriques ont été achetés et mis à la disposition des visiteurs.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Aménagement de l'espace

Info.

La communauté de communes a depuis le 1er janvier 2017 la compétence « schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, cartes communales et documents d'urbanisme »

PLUI / Document d'urbanisme

Un PLUI qui couvre les 15 communes de l'ex CCNB est actuellement en cours.

Après un travail mené auprès des quinze communes et une réflexion en comité de pilotage, le PADD a été débattu en conseils municipaux puis en conseil de communauté. Une concertation aura lieu avec la population. A noter que les cartes communales en cours d'élaboration seront suivies par la CCPL en collaboration et concertation avec les communes concernées.

SCOT

Un SCOT est en cours sur notre communauté de communes avec un territoire qui englobe également la CC Neste Barousse.

Il est piloté par le Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan, avec l'assistance du PETR du Pays des Nestes.

Le SCOT est un document essentiel car un outil de planification qui coordonne les différentes politiques publiques composant la vie d'un territoire : habitats, déplacements, développement commercial, environnement, etc..., autour d'orientations communes.

Tous les documents d'urbanisme devront respecter les orientations du SCOT.

Résorption des zones blanches

La communauté des communes sur la demande de certains maires a initié des démarches auprès des opérateurs téléphoniques et acteurs institutionnels pour réduire les zones blanches sur le territoire (accès internet et téléphonie).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours sur le territoire des anciennes CC des Baronnies et du Plateau de Lannemezan et des Baïses.

La fin de l'OPAH est prévue le 31 mai 2018.

Il existe des possibilités de mise en place d'une nouvelle opération avec définition de nouveaux axes d'intervention en 2018.



En réflexion par la commission aménagement du territoire:

- Etat des lieux des documents d'urbanisme sur le territoire,
- Appui aux communes dans le cadre des cartes communales engagées avant la fusion,
- Instruction du droit des sols suite au désengagement des services de l'Etat,
- Définition des équipements structurants du territoire suite à un questionnaire envoyé à toutes les communes.

Protection et Préservation de l'Environnement

Info.

La GEMAPI

La GEMAPI, c'est quoi?

- ⇒ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- ⇒ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ,
- ⇒ La défense contre les inondations et contre la mer,
- ⇒ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

La CCPL a la particularité d'avoir sur son territoire plusieurs bassins versants :

- ▶ Le bassin versant Adour/Arros
- ▶ Les bassins versants Gers et Baïse
- ▶ Le bassin versant de la Save
- ▶ Le bassin versant de la Neste

La communauté de communes devra exercer la compétence « gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations ».

Pour préparer ce transfert, le PETR du Pays des Nestes a lancé une étude sur les 3 Communautés de Communes : Aure-Louron, Neste-Barousse et Plateau de Lannemezan, pour choisir au mieux le devenir de cette compétence applicable au 01/01/2018.

Plusieurs scénarios ont été présentés pour guider la CCPL dans son choix.

Natura 2000 : Les Tourbières de Clarens

La Communauté de Communes anime la zone classée Natura 2000 des Tourbières de Clarens depuis 2007.

A ce titre, elle est chargée de l'animation des actions du document d'objectif (DocOb). Sur 2017, un appel d'offre pour la réalisation d'un sentier pédagogique autour des Tourbières a été lancé conformément aux engagements TEPCV. A noter qu'un travail de recensement des zones humides a été engagé sur le territoire pour une étude sur une réflexion future.

Plusieurs scénarios ont été présentés par le PETR du Pays des Nestes dans le cadre de l'étude confiée aux bureaux d'étude : Selec Hydratec/ Stratorial finances / Landot et associés.

Le travail sera soumis au conseil communautaire .



L'assainissement & l'eau potable

Info.

5 000 installations d'assainissement autonomes sur le territoire.

La CCPL devra exercer la compétence «eau potable et assainissement » en 2020 selon la loi Notre.

Le SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Depuis le 1er janvier, il a été décidé d'assurer une gestion publique du service. Le territoire comporte environ 5 000 installations et le service est assuré par deux agents et une secrétaire à mi-temps. A ce jour, le service est situé dans les locaux de la CCPL à LA BARTHE DE NESTE.

Un nouvel accord cadre de réhabilitation des assainissements non collectifs a été signé entre la CCPL et l'Agence de l'Eau. A ce jour, ont été signés avec l'Agence de l'Eau les accords suivants:

- Tranche de 28 logements sur l'ancien territoire de la CCB,
- Tranche de 11 logements sur l'ancien territoire de la CCPLB,
- Tranche de 24 logements sur l'ancien territoire de la CCNB,

Ces 3 tranches sont indépendantes du nouvel accord cadre signé avec l'Agence de l'Eau qui comprend :

- 12 logements en 2016,
- 51 logements en 2017 (enveloppe maximum)

Les tarifs de contrôle ont été définis pour l'exercice: ils sont de 100 euros pour les contrôles de bon fonctionnement et de 160 euros pour les contrôles liés aux ventes.

A noter qu'une programmation devra être établie pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement pour les années qui viennent.

L'eau potable

L'eau et l'assainissement collectif vont être dans nos compétences obligatoires en 2020. Les situations sur le territoire étant hétérogènes, un état des lieux reste à engager sur les aspects patrimoniaux, techniques, organisationnels, juridiques et financiers des services existants.

Une réflexion stratégique sur l'organisation communautaire de la compétence eau potable reste à définir à partir des informations détenues par les différentes structures exerçant aujourd'hui cette mission.



En réflexion pour le SPANC:

- Mise en place d'un règlement uniforme du service,
- Programmation des campagnes de contrôle de bon fonctionnement.

Les infrastructures

Info. Les compétences services incendie et éclairage public/électrification sont des compétences facultatives. La compétence voirie est une compétence optionnelle .

Le Service Incendie

Cette compétence était détenue par l'ex CCB et l'ex CCPLB. La communauté de communes acquitte les cotisations SDIS sur les communes membres de ces communautés de communes (montant de 513 000 € environ sur 2017). Sous réserve que les statuts soient adoptés, la CCPL acquittera les cotisations SDIS pour toutes les communes en 2018 et sera l'interlocutrice du SDIS sur ce sujet.

Des travaux sécurité incendie ont été réalisés:

Programme 2016 réalisé:

Programmes Pinas/Réjaumont/Benqué/Clarens.

Le programme engagé en 2017 est le suivant :

Programme Lagrange/Signalisation incendie / et poteaux Lannemezan (montant de 30 000€ TTC)

Programme Bonnemazon / Mauvezin (montant de 47 156€ TTC. Ces programmes bénéficient de subventions FAR et DETR.

Les projets de nouveaux statuts intègrent :

- Le dessaisissement de la compétence voirie au 31/12/2017,
- L'extension de la compétence incendie au 01/01/2018 à toutes les communes,
- Le maintien sur une année de la compétence éclairage public/électrification rurale dans le périmètre ex-CCPLB pour achever les programmes en cours.

L'Eclairage Public

La compétence facultative « Eclairage public » était exercée uniquement par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses (CCPLB). La communauté de communes règle pour ses communes membres (issues de l'ex-CCPLB) l'entretien des lampes d'éclairage public au SDE pour 19 communes et à ESL pour Lannemezan ainsi que les consommations d'éclairage public.

La compétence facultative « Electrification » était exercée uniquement par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses (CCPLB). La communauté de communes règle pour ses communes membres (issues de l'ex-CCPLB) les annuités d'emprunt et les cotisations au SDE.

La voirie et le fauchage



Les communes de l'ex CCNB bénéficiaient de la compétence voirie intercommunale. Cette compétence optionnelle continue à s'appliquer en 2017.

Le fauchage des accotements et des talus a été reconduit sur les mêmes bases et les mêmes périmètres que ceux appliqués avant fusion sur les territoires des ex CCB, CCNB et CCPLB.



SERVICES AUX COMMUNES



Services aux communes

Services administratifs et comptables

La communauté des communes met à la disposition de ses communes membres un service pour le traitement de la comptabilité et le secrétariat de mairie.

14 secrétaires comptables assurent un service de qualité auprès d'une quarantaine de communes.

Le service intervient aussi par le biais de prestations pour des organismes ou communes extérieures (8 structures).

En 2017, le service s'est structuré au travers de la mise en place d'un réseau afin de partager les expériences professionnelles, se doter d'une vision commune, profiter des veilles réglementaires.

De nouveaux enjeux sont à anticiper avec la signature électronique, la dématérialisation des procédures, la e-administration.

Il a été souscrit une solution logicielle commune pour tous les services permettant d'accéder à des meilleures fonctionnalités.

Un Pool de 14 secrétaires
comptables qualifiées assurent
un service de proximité
en liaison avec les élus.

L'organisation du service est hétérogène.

Des réflexions sont engagées par la commission service pour harmoniser les pratiques et se préparer aux futures évolutions. Les secrétaires sont en effet les interlocutrices privilégiées des maires et des usagers et traitent de nombreux dossiers dans des domaines divers tels que :

- ▶ l'urbanisme,
- ▶ l'état civil,
- ▶ la gestion des ressources humaines,
- ▶ les élections,
- ▶ la gestion du patrimoine,
- ▶ la gestion budgétaire et comptable,
- ▶ la gestion des services à la population

Elles assurent un rôle de liaisons essentiels entre les actions communales et intercommunales et assurent l'interface avec de nombreuses administrations publiques.



Services aux communes

Info.

Une équipe d'agents
polyvalents au service
des communes

Services techniques aux communes

Parce que l'entretien des espaces publics est un enjeu majeur pour la préservation des paysages, pour le développement touristique, pour le maintien de la population en territoire rural, un service structuré avec du personnel polyvalent est à la disposition des communes.

Les missions réalisées par les équipes sont les suivantes:

- Entretien des espaces verts, des bâtiments, des cimetières,
- Entretien des réseaux d'eau, station d'épuration, des rivières,
- Entretien des sentiers de randonnées,
- Petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plomberie, isolation, peinture...),
- Travaux de débroussaillage, fauchage,
- Montage de chapiteaux, podiums...

Une équipe formée et qualifiée intervient avec l'appui du chef d'équipe au service d'une trentaine de communes.



Courant de l'année 2017, plusieurs outils et véhicules ont été achetés en renouvellement ou équipements complémentaires : camion benne, tondeuse autoportée, remorque plateau et débroussailleuses.

De nouveaux enjeux environnementaux sont à appréhender avec notamment la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les équipes interviennent sur le patrimoine en gestion communautaire: Moulin des Baronnie, MARPA, MAROTTE, Espace préhistoire de Labastide, Gouffre d'Esparros, zones d'activités, CM10, Aire d'accueil des gens du voyage

Réflexion engagée par la commission service:

- Réflexions sur les pistes d'harmonisation, les services aux communes.
- Mise en place d'un règlement de service pour l'utilisation des chapiteaux



ACTION SOCIALE



MARPA à Bourg de Bigorre

La **MARPA** est une résidence non médicalisée qui peut accueillir 22 résidents, issus du milieu rural.

Concept de la MARPA :

« vivre comme à la maison ».

La MARPA est gérée par le CIAS des Baronnies, les bâtiments sont la propriété de la communauté de communes.

Une équipe de 10 salariés polyvalents assurent le service 24h/24h

Projets en cours en 2017 :

- * Atelier mémoire « MEMOIRE RED ». Les résidents de la MARPA ont pu bénéficier d'une vingtaine de séances courant du 1er semestre 2017 : exercices ludiques et pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire par le biais des nouvelles technologies,
- * Ateliers bien-être et estime de soi,
- * Ateliers culinaires

L'association « Les Amis de la MARPA » a organisé des animations et temps d'échange.

Des rencontres régulières sont organisées avec les écoliers pour renforcer le lien social entre les aînés et les jeunes.



Résidence la MAROTTE À Tilhouse

La **MAROTTE** est une résidence intergénérationnelle composée de 4 logements appartenant à la commune de Tilhouse et gérée par le CIAS des Baronnies. La résidence a ouvert en fin d'année 2016 et à ce jour est complètement occupée. Les résidents de la MAROTTE peuvent participer aux animations dispensées à la MARPA et inversement.

En réalisation 2017 :

Chantier avec les jeunes pour réaménager le jardin et la volière.

Projet engagé par la commission action sociale

Participation à « La semaine bleue » du 2 au 6/10/2017, 5 jours d'animation, d'information et de sensibilisation sur la thématique « Vieillir et continuer à bien vivre chez soi grâce aux services à la personne ».

Projection du film « Et si on vivait tous ensemble » au cinéma le rio suivi d'une conférence débat

Journées portes ouvertes :
MARPA, MAROTTE, résidence à RECURT, FONTAINE à Lannemezan ,

Présentation des structures travaillant au service des séniors sur le territoire autour d'un repas convivial.

Action Sociale

Info. Faciliter les déplacements, la mobilité en zone rurale. Rompre l'isolement.

Transport scolaire

La communauté de communes a été retenue pour l'organisation du service de transport scolaire sur le secteur Sarlabous/Bagnères de Bigorre pour une durée de 4 ans.

Environ 80 élèves sont transportés vers les écoles primaires (Bourg de Bigorre, Capvern, Mérilheu, Bagnères de Bigorre..), les Collèges et Lycées de Lannemezan et Bagnères de Bigorre

La CCPL en qualité d'organisateur de transport secondaire assure le service en régie directe ou en sous-traitance (partenariat avec l'association Familles rurales de Tilhouse et les Transports Lacombe).

L'équipe de la CCPL est composée de 4 chauffeurs formés au transport en commun, qui ont une parfaite connaissance des circuits.

Un bus de 22 places pré-équipé a été acheté pour l'accueil de personnes à mobilité réduite en 2017

Transport à la demande

Un transport à la demande est organisé pour les personnes de plus de 60 ans habitant les communes aux alentours de Lannemezan et qui souhaitent se rendre le mercredi au marché de Lannemezan.

La communauté de communes a conventionné avec l'autorité organisatrice des transports départementaux qui a mis en place une plateforme téléphonique de réservation.

Le service est assuré par un prestataire de transport, Boubée voyage jusqu'au 31/12/2017. Le marché a été relancé pour l'année 2018.

La commission action sociale va mettre à profit l'année 2018 pour engager une réflexion sur l'extension du service.

Travail de la commission action sociale

Réflexion sur les mobilités alternatives en cours



Action Sociale

Info.

Renforcer les
solidarités

L'Aire d'Accueil des gens du voyage

La gestion de l'aire d'accueil située à Lannemezan fait l'objet d'une convention passée avec la société VAGO jusqu'au 31/12/2017.

Un nouveau marché sera lancé pour la gestion de l'aire d'accueil.

Cette aire d'accueil est une aire de passage composée de 10 emplacements situés à Lannemezan.



Soutien au secteur associatif

Une mise à disposition de chapiteaux est faite pour l'organisation de diverses manifestations

La CCPL accompagne les acteurs et initiatives locales par la mise à disposition d'une ingénierie de projet ou administrative, de moyens techniques ou infrastructures.

Travail de la commission action sociale:

Réflexion sur le volet enfance jeunesse:

diagnostic sur 2018

Des infrastructures au service de la population

- Mise à disposition de bureaux pour l'ADMR Baronnies Bagnères à Bourg de Bigorre
- Logements sociaux à Bourg de Bigorre et à Benqué
- Mise à disposition de locaux pour les permanences de l'OPAH à Lannemezan, Galan et Sarlabous
- Agence postale intercommunale à Bourg de Bigorre



Accompagner l'insertion des jeunes

- Re conduite en 2017 du dispositif « Bourse aux permis »
- Aide au fonctionnement de la Mission locale des Hautes-Pyrénées

L'exercice 2018

L'exercice 2017 a été un exercice de transition qui a permis de poser les bases de la nouvelle communauté de communes et de mieux appréhender le territoire. L'exercice 2018 sera consacré à la mise en place des projets collectifs de territoire dans tous les domaines qui ont été présentés sur ce rapport d'activités, et bien d'autres. Le socle de ces réflexions s'appuie sur les principes qui ont été dessinés de manière collective, et qui sont présentés ci-dessous:



Annuaire des Communes Membres

ARNE	05 62 99 41 96
ARRODETS	05 62 39 18 23
ARTIGUEMY	05 62 39 03 48
ASQUE	05 62 39 18 77
AVEZAC PRAT LAHITTE	05 62 98 86 41
BATSERE	05 62 49 28 83
BAZUS-NESTE	05 62 98 90 50
BENQUE-MOLERE	05 62 39 16 37
BONNEMAZON	05 62 40 98 91
BONREPOS	05 62 99 76 29
BOURG DE BIGORRE	05 62 39 06 69
BULAN	05 62 39 18 77
CAMPISTROUS	05 62 98 20 05
CAPVERN	05 62 40 95 95
CASTELBAJAC	05 62 98 59 87
CASTILLON	05 62 91 23 87
CHELLE-SPOU	05 62 49 10 78
CLARENS	05 62 98 51 12
ESCALA	05 62 98 94 95
ESCONNETS	05 62 91 28 73
ESCOTS	05 62 39 00 21
ESPARROS	05 62 39 19 23
ESPECHE	05 62 39 09 52
ESPIELH	05 62 91 26 89
FRECHENDETS	05 62 91 27 84
GALAN	05 62 99 70 19
GALEZ	05 62 99 72 69
GAZAVE	05 62 98 94 93

HECHES	05 62 98 85 24
HOUYEDETS	05 62 98 57 47
IZAUX	05 62 98 04 74
LA BARTHE DE NESTE	05 62 98 21 32
LABASTIDE	09 67 16 82 13
LABORDE	05 62 39 01 39
LAGRANGE	05 62 98 07 00
LANNEMEZAN	05 62 40 72 72
LIBAROS	05 62 99 72 36
LOMNE	05 62 39 18 60
LORTET	05 62 98 82 59
LUTILHOUS	05 62 39 02 79
MAUVEZIN	05 62 39 15 38
MAZOUAU	05 62 98 95 08
MONTASTRUC	05 62 43 01 73
MONTOUSSE	05 62 98 94 57
PÈRE	05 62 40 98 04
PINAS	05 62 98 15 41
RECURT	05 62 99 74 43
REJAUMONT	05 62 98 03 13
SABARROS	05 62 99 77 45
SAINT-ARROMAN	05 62 98 92 22
SARLABOUS	05 62 39 16 85
SENTOUS	05 62 33 60 88
TAJAN	05 62 99 42 33
TILHOUSE	05 62 39 10 49
TOURNOUS-DEVANT	05 62 99 78 78
UGLAS	05 62 98 04 12

Annuaire des Services Communautaires

ADMINISTRATION GENERALE

Accueil / Standard	05 62 98 84 09
Direction	05 62 98 41 49 05 62 98 41 50
Secrétariat des assemblées	05 62 98 90 81
Gestion financière -Budget général et SPANC	05 62 98 84 09
Budgets annexes	05 62 39 05 14
Gestion des ressources humaines	05 62 98 41 50
Régie Moulin des Baronnie	05 62 39 05 14
Régie Sites touristiques Esparros et Labastide	05 62 98 41 51

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Développement économique et durable	
Logement et cadre de vie	05 62 50 18 46
Politiques énergétiques	
Affaires Agricoles	05 62 39 05 14
Bureau Information Touristique Capvern	05 62 39 00 46
Bureau Information Touristique Lannemezan	05 62 98 08 31
Bureau Information Touristique La Barthe de Neste	05 62 98 87 02
Moulin des Baronnie	05 62 39 05 14
Gouffre d'Esparros	05 62 39 11 80
Espace Préhistoire de Labastide	05 62 49 14 03

SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Transport mobilité	05 62 39 05 14
Aire des gens du voyage (gestion adm.)	05 62 98 41 51
MARPA	05 62 39 16 78

SERVICES AUX COMMUNES

Direction	05 62 98 41 50
-----------	----------------

ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Urbanisme et Aménagement	05 62 39 05 14
Environnement	05 62 50 18 46
SPANC	05 62 98 41 53
Incendie/Eclairage public/Déchets	05 62 98 84 09